FINALE REGIONALE INTERCLUBS T.C.
LIGUE AURA

FINALE REGIONALE INTERCLUBS T.C. LIGUE Auvergne-Rhône-Alpes		
Animation	Samedi 9 novembre 2019	Bassin 25m
	Toutes Catégories	Bourg en Bresse
Date limite des engagements Mardi 5 novembre 2019		

Date : Samedi 9 Novembre 2019
Catégorie : Toutes
Organisation : La Ligue régionale AURA prendra les 16 équipes dames et messieurs
1 nageur ne peut participer qu'à 1 seule équipe quel que soit le niveau
Bassin : 25m - 8 lignes - chronométrage automatique
Programme : 2 réunions
Horaires : **1ère et 2ème réunion Samedi 9 novembre 2019 : 07H30/09H00 et 13H30/15H00**

Lieu : **Centre Aquatique le Carré d'Eau Allée du Carré d'Eau 01000 Bourg en Bresse**

Port du Bonnet de bain Obligatoire

Liste des équipes qualifiées en annexe.

Samedi 9 novembre 2019	
1ère réunion 7H30-9H00	**2ème réunion 13H30-15H00**
10x50 NL Dames	4 x 200 NL Messieurs
10x50 NL Messieurs	200 Dos Dames
100 Dos Dames	100 Dos Messieurs
200 Dos Messieurs	200 Brasse Dames
100 Brasse Dames	100 Brasse Messieurs
200 Brasse Messieurs	400 NL Dames
100 NL Dames	100 NL Messieurs
400 NL Messieurs	200 Papillon Dames
100 Papillon Dames	100 Papillon Messieurs
200 Papillon Messieurs	200 4N Dames
100 4N Dames	100 4N Messieurs
200 4N Messieurs	**Pause 15'**
Pause 15'	4 x 100 4N Dames
4 x 200 NL Dames	4 x 100 4N Messieurs

ENGAGEMENT :
A saisir obligatoirement et uniquement sur l'application EXTRANAT avant le :
Mardi 5 novembre 2019 à 23H59.

LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE NATATION - Bat 5 – 24, avenue Joannès Masset – 69 009 LYON
ligueauvergnerhonealpes.natation@orange.fr **http://auvergnerhonealpes-natation.fr/** **Tél : 04.78.83.13.99**

La composition provisoire des relais doit être saisie sur EXTRANAT. Pour un bon fonctionnement d'extranat et pour la saisie des relais merci d'utiliser le navigateur Mozilla Firefox

Le règlement financier des engagements doit être fait **uniquement par virement bancaire** et devra parvenir pour le **jeudi 7 Novembre 2019** délai de rigueur, sous peine du retrait des engagements du club. **55€/équipe**.
Il n'y aura pas de course d'encadrement.

OFFICIELS :
Les clubs de l'Ain , du Rhône, de la Savoie et de la Haute Savoie ont l'obligation de fournir au moins 1 officiel par équipes engagées , sous peine d'application stricte de la pénalité à savoir 60€ / réunion et officiel manquant.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'organisation de cette compétition se déroulera à l'échelon régional avec un classement national.

La ligue fixe :

- le nombre d'équipes en finales régionales **en conservant l'exigence que la meilleure équipe de chaque club doit participer à la meilleure poule régionale** ;

L'organisation des poules géographiques et/ou par niveau est laissée à l'initiative des ligues selon les cotations des

- équipes, la saison précédente. Les meilleures équipes régionales doivent, à raison de deux équipes maximums par club, participer à la meilleure poule régionale.

Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer la compétition dans sa région et toutes les épreuves doivent être nagées.

Précision : la notion "d'épreuve nagée" signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.

Exemples :

1. Un nageur respecte la distance, mais pas le style (exemple : 200m nage libre au lieu de 200m papillon) : l'épreuve n'a pas été nagée.
2. Si un nageur abandonne, quelle que soit la raison : l'épreuve n'a pas été nagée.
3. Sous réserve qu'il l'ait terminée, l'épreuve est considérée comme nagée même si le nageur est disqualifié pour une faute technique (nage ou virage).
4. Un nageur est forfait, y compris pour cause de blessure justifiée par un certificat médical : l'épreuve n'a pas été nagée.
5. Deuxième faux départ (cas n° 1) - Le nageur tombe dans l'eau alors que le signal de départ n'a pas été donné. Le nageur fautif est disqualifié et pour lui l'épreuve n'a pas été nagée.
6. Deuxième faux départ (cas n° 2) - Le nageur fautif est disqualifié à l'issue de la course après avoir parcouru la totalité de la distance et respecté le style de nage : l'épreuve a été nagée.
7. Deuxième faux départ (cas n° 3) - Alors que le signal de départ a été donné, un nageur s'arrête et ne termine pas la course considérant qu'il a fait un faux départ et qu'il sera disqualifié à l'arrivée. Cela équivaut à un abandon : l'épreuve n'a pas été nagée.

Rappel : le juge-arbitre est responsable de la validation des résultats, comprenant notamment le respect des codes informatiques (disqualifications, abandon, forfait…).

MODE DE PARTICIPATION

- Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 nage libre. Lorsque les titulaires du relais 10 x 50 nage libre ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses.

- En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 nage libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Passé ce délai, il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels.
- Pour les différentes poules régionales, une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent être engagées, à la condition que la ou les équipes précédentes soient complètes.
- En cas de forfait d'un ou plusieurs clubs, dans la meilleure poule, les clubs (dans l'ordre du classement) du niveau inférieur sont qualifiés.
- Pour les championnats interclubs départementaux, régionaux et nationaux, chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs transférés ou nouveaux licenciés, quelle que soit leur nationalité, inscrits sur les listes de haut niveau ou ayant réalisé la saison précédente une performance correspondant à la grille du collectif national 18 ans pour les filles et du collectif National 19 ans pour les garçons.

- Classement des équipes :

Seules les équipes qui ne respectent pas les critères de participation ne peuvent être classées. La disqualification d'une équipe n'entraîne pas celle des autres équipes du même club. Les performances, des membres non disqualifiés de l'équipe seront valides et enregistrées.

Le classement des équipes de club s'effectue à la table de cotation fédérale.

En cas d'égalité au total des points, lors des classements des interclubs toutes catégories, l'addition des temps des relais (10 x 50 m nage libre, 4 x 100 m 4 nages, 4 x 200 m nage libre) servira à départager les équipes.

- **Récompenses** :

Les équipes « Dames » et « Messieurs » classées premières recevront chacune une coupe et une médaille par nageur. Les équipes Dames et Messieurs classées 2ème et 3ème recevront une Coupe

LA REGLE DE 2 DEPARTS PAR COURSE SERA APPLIQUEE.

Attention : *A partir de cette saison 2018-2019 plus aucun programme sera distribué au bord du bassin. Les clubs peuvent le récupérer sur le site de la Ligue (https://abcnatation.fr/sc/170000001) le lendemain de la fermeture d'Extranat ou sur le Live FFN.*